

Procès-Verbal
n° 01-26/02/25

**L'an deux mil vingt-cinq, le 26 février,
 le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement
 du Pays Berry St-Amandois légalement convoqué,
 s'est réuni à Saint-Georges-de-Poisieux
 sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS.**

Nombre de délégués	= 99
Présents	= 43
Pouvoirs	= 14
Nombre de voix	= 57
Excusés	= 9
Absents	= 33

Date convocation : 14 Février 2025
 Affichée le 14 Février 2025

Délégué(e)s titulaires/suppléant(e)s présent(e)s : Patrick MAGUET (Ainay-le-Vieil), Chantal VERGER (Arpheuilles), Serge AUDONNET (Bessais-le-Fromental), Yannick GODARD (Bouzais), Roger DAGHER (Bruère-Allichamps), Anne-Marie FERRY (La Celette), Bernard RONDELET (La Celle), Joël DURIN (Charenton-du-Cher), Patrice BARRET (Le Châtelet), Jean-Pierre DELANGE (Chavannes), Yves DODEMENT (Colombiers), Gilles DELFOLIE (CdC Arnon Boischaud Cher), Philippe AUVON (CdC Cœur de France), Irène THIBAULT (CdC du Dunois), Didier BRUGÈRE (Conseiller Départemental), Clarisse DULUC (Conseillère Départementale), Pascal COLLIN (Coust), Patrick BIGOT (Drevant), Louis COSYNS (Dun-sur-Auron), Jean-Marie MORIER (Faverdines), Chantal de L'ESCALOPIER (Lantan), Martine DUPLAIX (Loye-sur-Aron), Catherine GIGOT (Lugny-Bourbonnais commune d'Osmery), Annie DION (Marçais), Didier LERIQUE (Orval), Michel BERTHOMIER (La Perche), Corine FERY (Reigny), Fabienne LEVACHER (Rezay), Béatrice BEURDIN (Saint-Georges-de-Poisieux), Etienne DURAND (Saint-Germain-des-Bois), Francis PERROT (Saint-Hilaire-en-Lignières), Lucie DE OLIVEIRA (Saint-Loup-des-Chaumes), Claude AUBAILLY (Saint-Pierre-les-Etieux), Bernadette GUILLOT (Saint-Priest-la-Marche), Frédéric RIVIERE (Saint-Symphorien), Guy BERÇON (Saint-Vitte), Didier ACCOLAS (Saulzais-le-Potier), Florence LERUDE (Sidialles), Cécile REGRAIN (Uzay-le-Venon), Cathy BATISTE (Vallenay), Sonia TOUZET (Venesmes), Dominique SIMONIN (Vernais), Gilles POINTEREAU (Vesdun).

Délégué(e)s excusé(e)s : Nathalie AROYO (La Celle Condé), Maryse JACQUIN-SALOMON (Chambon), François GAMBADE (Châteauneuf-sur-Cher), Pierre GROSJEAN (Conseiller Départemental), Bernadette PERROT-DUBREUIL (Conseillère Départementale), Rémi BOURRET (Contres), Stéphane CHEDEVILLE (Corquoy), Annie RADUGET (Lapan), Sébastien DELOUCHE (Thaumiers).

Délégué(e)s ayant donné pouvoir : Marilène ALGRET (Beddes) a donné pouvoir à Bernard RONDELET, Bertrand DE GANAY (Bussy) a donné pouvoir à Chantal de L'ESCALOPIER, Frédéric DURANT (Châteaumeillant) a donné pouvoir à Fabienne LEVACHER, Jean GIRAUD (CdC Berry Grand Sud) a donné pouvoir à Patrice BARRET, Marie-Pierre RICHER (Conseillère Départementale) a donné pouvoir à Didier BRUGÈRE, Sylvie QUENTIN (Crézançay) a donné pouvoir à Frédéric RIVIERE, Rolande FOUCAT (Culan) a donné pouvoir à Patrick MAGUET, Bertrand SEVERIN (Epineuil-le-Fleuriel) a donné pouvoir à Béatrice BEURDIN, Jean-Paul DUPLESSI (Maisonnais) a donné pouvoir à Jean-Marie MORIER, Yan CADIER (Orcenais) a donné pouvoir à Philippe AUVON, Nicolas GAUSSERAN (Raymond) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Christophe POINTEREAU (Saint-Baudel) a donné pouvoir à Gilles POINTEREAU, Michel MORIN (Saint-Denis-de-Palin) a donné pouvoir à Yves DODEMENT, Sylvie SCHWAAB (Saint-Saturnin) a donné pouvoir à Martine DUPLAIX.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Jean du PEYROUX (Arcomps), Renée HOULBREQUE (Ardenais), Claude TOUNSI (Bannegon), Eric DUGOU (Chalivoy-Milon), Daniel RONDIER (Cogny), Patrick BARNIER (Conseiller Départemental), Jean-Luc BRAHITI (Conseiller Départemental), Philippe CHARRETTE (Conseiller Départemental), Florence PIERRE (Conseillère Départementale), Nicole DEGAGE-PHALANCHER (Farges-Allichamps), Philippe PERRICHON (La Groutte), Thomas BAUDON (Ids-St-Roch), Florence HAUTEFEUILLE (Ineuil), Bruno MARECHAL (Levet), Hervé MONJOIN (Lignières), Lucien CABANNE (Meillant), Isabelle RIBAUDEAU-HUE (Montlouis), Dominique DUBREUIL (Morlac), Franck DAUMIN (Nozières), Gilles LAVEDRINE (Osmery), Alexandre PLANCHER (Parnay), Pascal MASQUELET (Le Pondy), André GASPAROUX (Préveranges), Emmanuel RIOTTE (Saint-Amand-Montrond), Jean-Pierre AMIZET (Saint-Christophe-le-Chaudry), Alain BOURDEAU (Saint-Jeanvrin), Nicolas BARRET (Saint-Maur), Claude SCHNURER (Saint-Pierre-les-Bois), Nicolas DESESSART (Senneçay), Monique AUBAILLY (Serruelles), Dominique ROBLIN (Touchay), Alain RIEU (Verneuil), Didier OLIVE (Villecelin).

Etaient également présent(e)s : Bernard **DANGERON** (délégué suppléant de Charenton-du-Cher), Marie **CANDELLE** (Conseil Régional - Maison de la Région), Christophe **COQUIN** (Conseiller Régional), Annie **MARCHET** (Conseil de développement), Luc **MARTIN** (Conseil de développement), Catherine **JOYAUX CORSELLI** (Conseillère municipale Saint-Christophe-le-Chaudry), les correspondants du Berry Républicain et de l'Echo du Berry, Magali **PERMENTIER**, directrice, Hélène **SERVANT-MASSÉ**, cheffe de projet PNR, Stéphanie **SIEUR**, secrétaire comptable.

Etaient excusés : Brigitte **CABROL** (Conseil de développement), Jean-François **CLAUDEL** (Conseil de développement), Serge **MECHIN** (Président du Pays Loire-Val d'Aubois), Nathalie **PROUHÈZE** (Sous-Préfète de Saint-Amand-Montrond), Denis **RASLE** (Conseil de développement), Béatrice **RENON** (CAUE).

Le quorum étant atteint, le Président salue l'assemblée en remerciant M. COQUIN, conseiller régional, et les conseillers départementaux pour leur présence.

Il remercie également Mme BEURDIN, maire de Saint-Georges-de-Poisieux, pour son accueil sur sa commune. Cette dernière s'en dit ravie et sollicite l'aide des personnes présentes afin de communiquer sur la recherche de personnes intéressées pour reprendre le seul commerce de sa petite commune de 450 habitants qui vient de fermer.

Le Président ouvre la séance et demande l'autorisation aux membres du comité syndical de rajouter un point à l'ordre du jour pour la « Validation du plan de financement du PAT pour 2025 ». Le comité syndical accepte à l'unanimité.

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2024

Il n'est formulé aucune autre remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Cf rapport en annexe.

Le président présente et commente le rapport et insiste sur quelques points :

- Contrat régional de Solidarité territoriale : il fait suite aux différents contrats portés depuis plus de 30 ans avec la Région, c'est le plus gros sur le plan financier pour le Pays avec plus de 10 M€.
- LEADER : l'enveloppe est moins élevée que sur le précédent mais il s'agit plus d'un décalage temporel suite à des délais dans la signature des budgets PAC (le précédent programme ayant eu une enveloppe supplémentaire). Le programme a pris du retard pour le dépôt des dossiers mais il va enfin pouvoir repartir. Un comité de programmation serait possible en avril.
- Contrat local de santé : il sait que les élus souhaiteraient surtout plus de médecins mais le problème est national. Il rappelle que le déploiement de bornes de téléconsultation est une des solutions qu'il faut utiliser. Il rappelle que le pays a utilisé les SESA (Service sanitaire des étudiants médecins et kinés) comme un moyen de montrer qu'on peut exercer en milieu rural et qu'on n'est pas seul. Il souhaiterait néanmoins une ouverture vers la fac de médecine de Clermont.
- Programme alimentaire de Territoire : le projet et le plan d'actions sont prêts. Il faut maintenant l'animer
- SCoT : le premier projet arrêté manquait de précisions il y a donc eu nécessité de relancer des compléments. Le 2^{ème} projet présenté à l'Etat (retours officieux) et CDPENAF semble convenir.
- PNR sud Berry : le travail se poursuit. Il espère que cela aboutira car le territoire en a besoin et il n'y aura pas d'autres opportunités mais il s'inquiète des prises positions reprises dans la presse.

- Sur la feuille de route 2025, il souhaite que le budget 2025 soit maîtrisé. Les charges de personnel prennent 50% du budget mais on ne peut plus réduire. Il constate que d'autres pays sont plus en difficultés.

Le rapport ayant été présenté, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes SCOT et OPAH, le comité syndical prend acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

3. SIGNATURE CONVENTION ECO REGION/EPCI/PAYS

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil régional Centre – Val de Loire les 9 et 10 novembre 2022 fixe la priorité 21 « *Impulser et animer les synergies entre la Région, les Métropoles, les Agglomérations et les Communautés de Communes dans leur engagement en faveur de l'économie* » (voir en annexe 1).

Ce nouveau schéma conforte la complémentarité des rôles de chacun et marque le renforcement des liens entre la Région et les intercommunalités. Cette priorité conforte également le rôle de l'agence régionale de développement économique, Dev'Up, notamment sur l'animation économique du territoire ainsi que sur la formation des développeurs économiques.

Des conventions de partenariat économique formalisent tout cela. Elles s'inscrivent également dans le cadre du processus d'élaboration des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale. Pour les intercommunalités concernées, les présentes conventions prendront en compte les enjeux économiques définis à l'échelle du bassin de vie et formalisés dans les conventions Région Territoires Ambitions Partagées 2030.

Compte tenu de ces éléments, l'objectif de cette convention est de :

- Renforcer la mise en œuvre le SRDEII Ambition 2030 sur le territoire des intercommunalités,
- Engager un partenariat privilégié en matière de suivi des actions de développement économique entre la Région, Dev'Up et les Communautés de communes,
- Coordonner les interventions économiques de la Région et des intercommunalités.

Si ces conventions concernent et engagent surtout les CdC, il a été décidé de les coordonner au niveau du Pays Berry St-Amandois.

Elle a été travaillée et rédigée suite à plusieurs réunions de travail et est inscrite à la CRP Régionale de Mars. Dans la continuité de la précédente convention de partenariat économique 2018-2022, et pour favoriser le développement économique et l'emploi, la Région, DEV'UP, le Pays et les Communautés de communes la convention permet de renforcer leurs coopérations autour de 3 grands domaines :

- L'animation économique et l'accompagnement territorial,
- Les aides aux entreprises,
- La définition de priorités communes de développement économique.

Elle permet de fixer les rôles de chacun. Le Pays, de son côté, est identifié comme partenaire sur des missions stratégiques (étude de stratégie éco réalisée en 2018) et pourrait dans ce cadre initier des actions mutualisées en cohérence avec le programme d'action qui a été validé et les actions déjà prises en charge au sein des Communautés de Communes.

M. BIGOT ne comprend pas très bien la place du Pays vis-à-vis de la compétence économique.

M. COSYNS précise effectivement que si la compétence économique est aujourd'hui assurée par les CdC, le Pays intervient en termes de stratégie. Il rappelle que nous avions fait réaliser une étude dont les conclusions très intéressantes prévoyaient de mutualiser des actions de développement économique. Il aimerait bien que cela soit repris.

M. PERROT indique que l'entreprise ROY ne pourra pas se développer à cause du règlement RNU mais aussi parce que le territoire n'a pas été assez fort, organisé pour soutenir et défendre le projet auprès de l'Etat. M. COQUIN explique que le Conseil Régional essaie de territorialiser ses politiques et être au plus près des besoins et s'appuie sur le Pays pour ça tout en laissant de la souplesse pour s'organiser localement. L'idée est d'impulser des dynamiques. Au travers de ces nouveaux contrats, la région souhaite que les Pays coordonnent les projets des communautés de communes pour aboutir à quelque chose de cohérent.

Le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention de partenariat Région/EPCI/Pays.

4. DOSSIERS OPAH

Nom	Prénom	Commune du logement	Type de projet	Dépense subventionnable PAYS	Taux PAYS	Subvention PAYS
DIAZ	José	Préveranges	Rénovation énergétique – gain de 83%	25 000 €	10 %	2 500 €
TISSIER	Pierre	Châteaumeillant	Travaux lourds rénovation logement très dégradé – gain de 79%	50 000 €	10 %	5 000 €
BESANÇON	Ghislain	Epineuil-le-Fleuriel	Rénovation énergétique – gain de 79%	25 000 €	10 %	2 500 €
CAGNOT	Jackie	Saint-Amand-Montrond	Rénovation énergétique – gain de 60%	25 000 €	10 %	2 500 €
GAUCHE	Marie	Saint-Pierre-les-Bois	Travaux lourds rénovation logement très dégradé – gain de 73%	50 000 €	10 %	5 000 €
LEMEUNIER/PRAULT	Sophie	Ids-Saint-Roch	Rénovation énergétique – gain de 75%	25 000 €	10 %	2 500 €
COULON	Vincent	Orval	Rénovation énergétique – gain de 55%	25 000 €	10 %	2 500 €
WIMEZ	Céline	Marçais	Rénovation énergétique – gain de 59%	25 000 €	10 %	2 500 €
VAN OS	Reinier	Touchay	Rénovation énergétique – gain de 71%	25 000 €	10 %	2 500 €
TALIN-D'EYZAC	Florence	Saint-Amand-Montrond	Rénovation énergétique – gain de 34%	25 000 €	10 %	2 500 €
BEZIAU	Christian	Saint-Amand-Montrond	Travaux lourds rénovation logement très dégradé – gain de 73%	48 834 €	10 %	4 883 €
BOURDEAU	Baptiste	Venesmes	Rénovation énergétique – gain de 67%	25 000 €	10 %	2 500 €
MIRANDA	Lionel	Saint-Jeanvrin	Rénovation énergétique – gain de 80%	25 000 €	10 %	2 500 €
BARBAULT	Ludivine	Châteauneuf-sur-Cher	Travaux lourds rénovation logement très dégradé – gain de 73%	50 000 €	10 %	5 000 €
BONNET	Stéphanie	Bussy	Rénovation énergétique – gain de 81%	25 000 €	10 %	2 500 €
GOULOT	Rémi	La Celle	Travaux lourds rénovation logement très dégradé – gain de 78%	50 000 €	10 %	5 000 €

Le comité syndical valide à l'unanimité ces dossiers.

5. PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV

En novembre dernier nous nous sommes prononcés sur la suite de l'OPAH avec :

- La mise en place d'une Pacte Territorial France Rénov volets 1 et 2 au niveau départemental et porté par le Conseil Départemental du Cher. Sur ce volet une maquette financière nous a été présentée et nous contribuerons financièrement au fonctionnement de cette animation (calcul fait au pro-rata de notre territoire)
- La mise en œuvre d'un volet 3 : accompagnement des porteurs de projets sur le maintien à domicile et la lutte contre l'indécence. Porté par le Département du Cher à 100 %
- La mise en œuvre d'un volet 3 : accompagnement des porteurs de projets sur la rénovation énergétique porté par la Pays. Il nous reste à déterminer quels seront les objectifs et le budget définitif. Il vous sera soumis lors du vote du budget.

Afin de mettre tout ceci en place, nous devrons mettre en place et signer deux conventions

- La première, en partenariat avec le Département
- La seconde en direct avec l'ANAH sur le volet 3

Il convient dans un premier temps de délibérer afin de permettre au Département de contractualiser avant le 31 mars prochain.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'adhérer au pacte territorial porté et coordonné par le Département du Cher sur le territoire,
- De considérer que ce déploiement doit permettre le socle des missions suivantes :

Volet 1) Un volet relatif à la dynamique territoriale pour obligatoirement :

- Mobilisation des ménages : sensibilisation, communication et animation ;
- Mobilisation des publics prioritaires : particulièrement des ménages en situation de précarité énergétique, perte d'autonomie ou d'habitat indigne ainsi que des propriétaires bailleurs ;
- Mobilisation des professionnelles sur les thématiques de la rénovation de l'habitat.

Volet 2) Un volet relatif aux missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages pour obligatoirement :

- Missions d'information : Organiser dans chaque EPCI une permanence mensuelle, déclenchée sur réservation préalable, à la demande des ménages et après l'activation d'un numéro de téléphone unique, permettant de répondre aux premières interrogations du ménage en présentiel, par téléphone, email ou lors d'évènements
- Missions de conseil personnalisé : délivrés par l'ECFR, neutres, gratuits, qualitatifs et adaptés aux besoins du ménage,
- Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat : l'ECFR pourra proposer de manière optionnelle aux ménages un conseil renforcé en amont d'une orientation vers une AMO

Volet 3) Un volet relatif à l'accompagnement des ménages pour, de manière facultative :

- A l'initiative du Département, intervenir sur les thématiques liées à l'accessibilité ou l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap ainsi que la lutte contre le logement indigne ou très dégradé.
- A l'initiative du Pays Berry St Amandois de développer un dispositif d'accompagnement sur les volets énergie,

- De participer au financement du dispositif porté par le Département pour le déploiement des missions du volet 1 et 2, à parité du reste à charge entre les territoires et le Département, déduction faite des aides publiques versées directement au département.
- D'approuver la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' portant sur les volets 1, 2 et 3, dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Cher et d'autoriser le Président du Pays à la signer,
- Le financement de ce PACTE (volets 1, 2, 3 du Département + volet 3 sur la rénovation énergétique) prendra la continuité du budget annexe « OPAH » et un appel à cotisation spécifique sera réalisé annuellement pour la durée du pacte territorial.
- D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Mme LEVACHER souhaite ajouter que c'est une des rares opérations, avec Si On Plantait, qui s'adresse directement aux administrés.

M. BIGOT demande s'il serait possible de contraindre les bénéficiaires de ne faire appel qu'à des entreprises du St-Amandois.

Mme PERMENTIER l'informe que, sur l'ensemble des dossiers du Pays, 85% des entreprises sont locales, et les autres viennent d'un périmètre très proche.

M POINTEREAU demande si les travaux effectués par les demandeurs sont possible.

Le Pays doit appliquer le règlement de l'ANAH c'est-à-dire uniquement des travaux effectuées par des entreprises et qualifiées RGE.

6. CRST : POINT SUR LA SIGNATURE DES NOUVEAUX CONTRATS ET DELIBERATION

Suite aux négociations avec la Région, les maquettes financières des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) des 4 communautés de communes du Pays ont été affinées et validées par leurs conseils communautaires.

Le Pays reste à l'interface administrative pour accompagner les communes dans la recherche de financement et le montage des dossiers.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser le président du Pays à signer ces 4 contrats
- A continuer d'assurer l'interface administrative et financière et d'accompagner les porteurs de projets.

M. COQUIN prend la parole pour souligner que dans un contexte budgétaire difficile, le Conseil Régional a fait le choix de ne pas diminuer l'enveloppe destinée aux CRST.

Si quelque chose dont la Région peut être fière, c'est bien cette territorialisation de ses politiques et il souligne que c'est assez rare en France. Avec cette nouvelle génération de contrats, la Région a souhaité impliquer plus fortement les Communautés de communes mais en gardant le bon fonctionnement de l'interface « Pays ».

M. COSYNS s'inquiète tout de même du délai des 3 ans de la première échéance des contrats, trouvant ce délai plutôt court, qui sera de surcroît impacté par les élections municipales.

7. CLS : ACCUEIL DES SESA ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

ACCUEIL AVRIL 2025 :

Les étudiants en SErvice SANitaire seront sur notre territoire du 31 mars au 4 avril prochain. Le groupe est composé de 20 étudiants en médecins, autant de kinésithérapeutes ainsi que de 3 infirmières.

Le budget lié à cet accueil se décompose donc de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Frais de restauration</i>			
Restauration au FJT	3 420.00 €	VYV (Hélène KEURMEUR)	252 €
Restauration traiteur Lignières	292.00 €		
Collations - petits déjeuners	200.00 €		
<i>Frais d'hébergement</i>		ARS (en attente accord officiel)	5 000 €
Gite MOULIN GATEAU	1 350.00 €		
Gite MALLARD	650.00 €		
Gite de Vesdun	391.00 €	Communautés de communes	1 051 €
TOTAL	6 303.00 €		6 303.00 €

Les membres du comité syndical :

- valident à l'unanimité le plan de financement ci-dessus
- proposent de solliciter les communautés de communes
- autorisent le Président à régler les dépenses pour l'accueil des étudiants et à émettre des titres de recettes auprès des collectivités sollicitées.

A titre informatif, si on prend en compte les autres frais liés à cet accueil et directement pris en charge par nos partenaires, le cout total est de **9 773 €**

- Soit 245 € par étudiant
- Soit 49 € par étudiant par jour (5 jours pris en compte)

PROJECTION 2025 / 2026

- Pour l'accueil 2026, l'organisation doit se faire plus tôt que d'habitude et il conviendra de boucler l'organisation et confirmer les lieux d'accueil dès mai prochain, 2025.
- Les infirmières de l'école d'infirmière de Vierzon devraient gonfler les rangs des étudiants présents sur le territoire
- Le centre George Sand propose 4 lieux de stage (l'accueil familial thérapeutique et la maison d'accueil spécialisé à Dun - l'Unité de consultation et de liaison en addictologie ainsi que le centre medio pédagogique d'Orval sur Saint Amand) et propose de financer le coût que représentera l'accueil des étudiants sur Dun.

M. POINTEREAU demande si les étudiants sont accueillis dans des structures dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Mme LEVACHER lui répond que c'est le cas pour 2025 mais que cela risque d'évoluer l'année notamment par ce que les conditions du stage et leur contenu risque d'évoluer.

M. POINTEREAU sait que les étudiants sont questionnés sur leur ressenti par rapport au stage, et il regrette que leurs avis ne soient pas communiqués.

8. DELIBERATION POUR VALIDER LE PLAN DE FINANCEMENT PAT 2025

2025 marque une année de transition pour le PAT.

Il est nécessaire de lancer certaines actions, la priorité a été mise sur la restauration collective (cantines scolaires) et l'animation de l'AMI mon restau-responsable.

2025 devra, grâce à ces actions, permettre de candidater à une labellisation PAT de niveau 2 et de bénéficier de l'accompagnement des fonds d'Etat.

En attendant, il est proposé au comité syndical de solliciter des fonds du FEDER afin de financer le poste et les actions du 01/04/2025 au 01/04/2026 selon le plan de financement suivant :

Postes de dépenses (Dépenses directes de personnel, dépenses de déplacement, dépenses de fonctionnement etc.)	Montant TTC (en €)
Frais de personnels (animateur.trice) PAT	36 506,16 €
Recrutement stage long accompagnement juridique	1 979,28 €
Coûts indirects (15 %)	5 772,81 €
Intervention nutritionniste ateliers personnes précaires	610,80 €
RHD : diagnostic cuisine et audit achats (3)	11 160 €
Formation des personnels de la restauration collective	4 000 €
Montant total prévisionnel du projet	60 029,05 €

Recettes	Montant TTC (en €)
FEDER	30 000 €
Conseil Régional CRST (fiche 16)	18 000 €
Autofinancement	12 029,05 €
Total	60 029,05 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **de valider la feuille de route 2025 du PAT**
- **de valider le plan de financement ci-dessus**
- **d'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre du programme européen FEDER et du CRST.**

9. QUESTIONS DIVERSES

M. POINTEREAU demande s'il y aura une augmentation de la participation des communes afin de prévoir la somme dans le budget. Le Président lui indique qu'il sera probablement proposé une augmentation de 0,10€/habitants lors du vote du budget du syndicat.

M. le Président propose de fixer la date du prochain comité syndical pour le vote du budget au jeudi 10 avril 2025 à 17h30. Il précise que cette date n'est pas encore définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Le Président, Louis COSYNS



SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BERRY ST-AMANDOIS
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise qu'il intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Le projet de budget devra être communiqué, douze jours au moins avant son vote.

Le Syndicat Mixte du Pays Berry St-Amandois gère un budget, soumis à la nomenclature M57.

CONTEXTE GENERAL

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois a pour objet d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer la cohérence d'une politique de développement et d'aménagement global et durable de son territoire.

Pour cela, il mène en premier lieu des études généralistes concernant l'ensemble de son territoire et négocie des programmes et procédures de développement collectives dont il assure ensuite le pilotage et la gestion :

- Le CRST
- Le programme LEADER
- Le CRTE (Contrat pour la réussite et la transition écologique)

Il peut également mettre en œuvre certaines opérations spécifiques pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans sa stratégie lorsque le périmètre d'action ou le sujet ne peuvent être portés par d'autres acteurs.

- Contrat Local de Santé
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- Projet alimentaire de Territoire (PAT)

Enfin, le Syndicat de Pays élabore et pilote le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT), et assure une mission PNR mutualisée avec le Pays de la Châtre en Berry

En terme de personnel, le Pays dispose d'une petite équipe, pluridisciplinaire de 4 personnes fortement sollicitées.

Les orientations budgétaires 2025 découlent des missions du Syndicat et l'essentiel des mouvements budgétaires concernent du fonctionnement.

Le Syndicat de Pays dans la géographie nationale des territoires de projet

Il est important, dans le cadre du DOB de re-contextualiser les missions du Pays, desquelles découlent effectivement le budget et ce débat est l'occasion de nous resituer dans le panorama national.

À la date du 1er janvier 2024, le territoire national est structuré par 268 Territoires de projet (Pays, Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - PETR). Ils couvrent 62% du territoire hexagonal et concernent 47% de la population française.

Introduits dans la législation par la LOADT de 1995, dite "loi Pasqua", puis généralisés avec la LOADDT, dite "Loi Voynet" en 1999, les Pays incarnent une organisation territoriale ambitieuse du développement local, qui fédère et coordonne les actions publiques en cohérence avec les enjeux identifiés dans le projet de territoire. Ce projet de territoire est stratégique, intégré et partagé. Son animation repose sur une équipe de développeurs territoriaux, issue de l'ingénierie publique territoriale de projet. Chaque Territoire de projet peut librement se constituer dans la forme juridique la plus pertinente identifiée par les élus.

Depuis la loi MAPTAM de 2014, le statut de PETR, forme syndicale spécifique, est retenu par une majorité de Territoires de projet, mis la forme « syndicat Mixte » reste stable et représente encore 30 % des structures.

La feuille de route 2025

Le Pays c'est donc avant tout des dépenses de fonctionnement car effectivement l'ingénierie est essentielle pour soutenir les projets, leur émergence et leur suivi, qu'il s'agisse des projets des communes, des habitants ou des entreprises.

Pour 2025, les objectifs sont les suivants :

<i>Dispositif de référence</i>	<i>Enjeux et actions prévus sur l'année</i>	<i>Impacts en termes d'orientation budgétaire</i>
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	<p>Le CRTE reste une procédure, non dotée financièrement MAIS qui permet de valoriser des projets sous l'angle du développement durable de l'écologie. Le CRTE est surtout un outil qui permet de réunir, une fois par an, l'essentiel des financeurs des communes et de s'entendre sur la suite que chacun peut donner aux projets.</p> <p>Le CRTE permet d'apporter une réponse collective plus rapide et d'assurer un réel rôle d'accompagnement pour les porteurs de projet.</p>	<p>Le CRTE n'est PAS une procédure contractuelle dotée de financements spécifiques. C'est plutôt un lieu d'échanges et de recherche de solutions pour les projets toujours sous l'angle de la transition écologie.</p> <p><i>Pas d'implication budgétaire mis à part du temps d'agent (mission exercée par l'agent de développement territorial- plus de financements pour un poste dédié)</i></p>
Contrat local de santé (CLS)	<p>Bien connu de tous maintenant, le CLS vise à développer des actions, des animations, de la sensibilisation pour réduire les inégalités de santé sur le territoire.</p> <p>2024 a été marquée par la signature du CLS 3 et 2025 devra permettre la mise en place des actions suivantes :</p>	<p>Un agent à temps plein</p> <p>Des coûts d'animation et d'accueil des étudiants SESA</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des étudiants futurs professionnels médicaux et paramédicaux (SESA et internes en médecine générale) - L'accompagnement des actions permettant d'intégrer et mettre en mouvement les patients et le système de santé + Renforcer le lien patients / soignants pour aller vers les actions de prévention - Développer des actions communautaires et notamment dans le domaine de la parentalité <p>Le CLS participe et s'intègre dans les autres actions du Pays : SCoT (urbanisme favorable à la santé), PAT (alimentation et santé), etc...</p>	
Plan alimentaire territorial (PAT)	<p>Les PAT ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation. En 2024, la stratégie et le plan d'action ont été rédigés et validés. Le programme d'action est prêt à être décliné mais sans une animation dédiée rien n'est pertinent ni ne peut émerger efficacement.</p> <p>En attente d'un agent dédié, suivi du projet « Mon restau responsable » .</p> <p>D'ailleurs les financements sollicités en 2024 ont été refusés au motif que nous n'avions pas d'animation dédiée.</p>	<p>La priorité sera de trouver les financements nécessaires au recrutement d'un agent à temps plein. Recrutement prévu sur 8 mois dans le budget.</p>
LEADER 2023-2027	<p>Pour ce programme, en 2025, nous devrons</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer les demandes de paiement des dossiers encore en cours de la précédente programmation - mobilisation et animer le GAL - Accompagnement des porteurs de projets - Assurer la gestion globale du programme 	<p>Aucun recrutement n'a été fait sur le poste de gestionnaire LEADER.</p> <p>L'organisation de l'instruction (largement reprise au niveau Régional) permet d'alléger la tâche et de se concentrer sur le repérage, l'accompagnement et l'ingénierie des projets. Il a donc été décidé pour 2025 de confier la mission à l'agent de développement du Pays. En effet, la détection des projets et l'accompagnement des porteurs va souvent de pair avec les autres programmes dont il a déjà la charge (A VOS ID notamment).</p>
SCoT	<p>En novembre dernier, le Scot a été arrêté pour la seconde fois et les PPA sont en cours de consultation. Nous avons d'ores et déjà reçu un avis favorable des services de l'Etat et pouvons donc poursuivre la procédure :</p>	<p>Le ScoT est une compétence à la carte dotée d'un budget propre (budget annexe).</p>

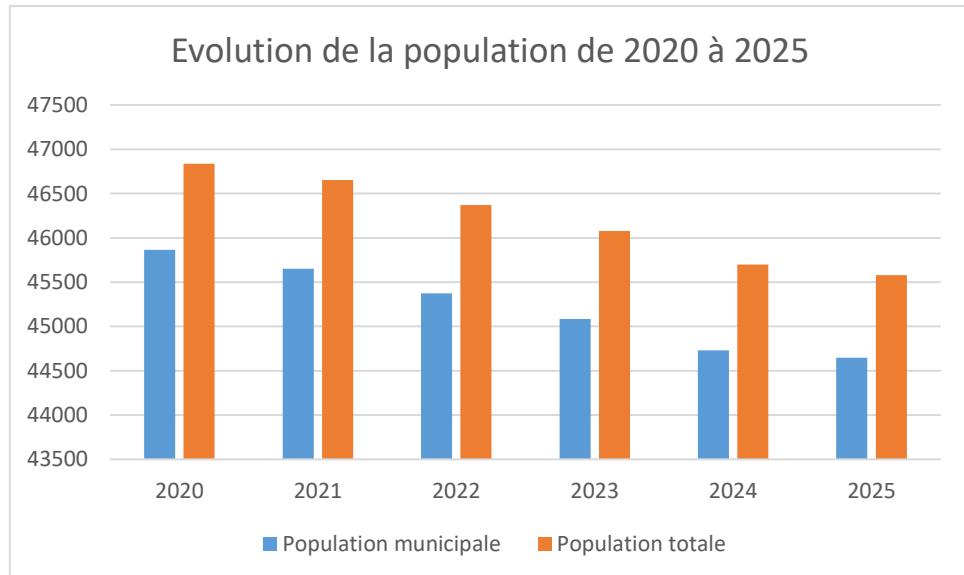
	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête publique - Approbation 	<p>Nous bénéficions d'un accompagnement par le cabinet d'étude ATOPIA (dépenses) et avons prévu de recourir aux services d'une stagiaire en droit pendant 4 mois afin de gérer la partie enquête publique.</p>
CoT EnR	<p>Le Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables vise à accompagner le développement des chaudières biomasse + système géothermique auprès des communes. Il est contractualisé avec l'ADEME et couvre les deux Pays de la Chatre et du Berry St Amandois. Il s'agit d'assurer l'animation globale, le suivi et la gestion du dispositif.</p> <p>Le second CoT se termine au printemps et le COPIL du 26 février matin devra se prononcer pour candidater à un troisième programme</p>	<p>L'ADEME nous attribue une subvention de fonctionnement qui est reversée pour moitié au Pays de la Châtre et pour l'autre moitié à la Cdc Berry Grand Sud qui nous met à disposition sa cheffe de projet transition énergétique. Les dépenses compensent les recettes.</p>
PNR Sud Berry Mission mutualisée avec le Pays de la Châtre	<p>2 sujets prioritaires pour 2025 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place l'association de préfiguration 2. déployer des actions de préfiguration 	<p>1 Cheffe de projet à plein temps. Poste financé par la Région à 80 %. Reste à charge partagé entre les deux Pays. Interrogation sur la participation 2025 du Pays de la Chatre ? Légitimité pour intervenir ?</p> <p>Positionnement à prendre : au-delà de la façon dont le projet de PNR peut se poursuivre il est important de déterminer la façon dont le Pays va poursuivre son engagement dans le projet en 2025 (conséquences sur les ressources humaines, le budget et les autres missions du Pays)</p>
CRST	<p>Le CRST est l'outil financier « phare » du Pays et 2024 a été marquée par la fin du contrat et la rédaction, négociation des 4 futurs CRST (une par CdC). Tout est bouclé et les CRST devraient être validés par la CPR Régionale du 4 avril prochain.</p> <p>2025 pourra donc engager et monter les dossiers. Les 4 CdC ayant confirmé leur souhait que le Pays reste à l'interface administrative, financière et de gestion de ces 4 contrats</p>	<p>Un poste d'agent de développement territorial à plein temps financé en partie (forfait qui couvre 50 % du poste) par la Région</p>
OPAH	<p>L'OPAH est une opération qui vise à accompagner et soutenir la rénovation de l'habitat. Elle ne s'adresse qu'aux propriétaires privés.</p>	<p>L'OPAH fait l'objet d'un budget annexe constitué en recettes des cotisations des communes et</p>

	<p>Il s'agit de : superviser l'OPAH dans son ensemble, être le guichet unique d'information sur toutes les aides liées à l'habitat, accompagner les porteurs de projets etc...</p> <p>L'OPAH se termine en juin 2025. Et nous sommes en train de travailler à la mise en place de la suite. Une Pacte territorial France Rénov au niveau du Département du Cher et un volet accompagnement des porteurs de projets en terme de réhabilitation thermique au niveau du Pays.</p> <p>2025 devra programmer et contractualiser cette nouvelle organisation puis accueillir et accompagner les porteurs de projets.</p>	<p>d'une subvention de l'ANAH. Les dépenses se concentrent sur 2 chapitres essentiellement : rémunération de SOLIHA (prestataire pour les diagnostics, accompagnement des porteurs de projet), le versement de subventions aux bénéficiaires privés.</p> <p>Dans le cadre de la future programmation, l'animation en interne devra être renforcée avec la modification de la fiche de poste d'un agent du syndicat.</p>
Direction – administration générale	<p>Il est également nécessaire d'assurer le fonctionnement général de la structure (Gestion des instances syndicales, du budget, du personnel etc...)</p>	

a. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Il est proposé de bâtir les 3 budgets du Pays en fonction de ces missions et des objectifs visés pour l'année.

Nos orientations budgétaires sont fortement liées au nombre d'habitants du territoire.

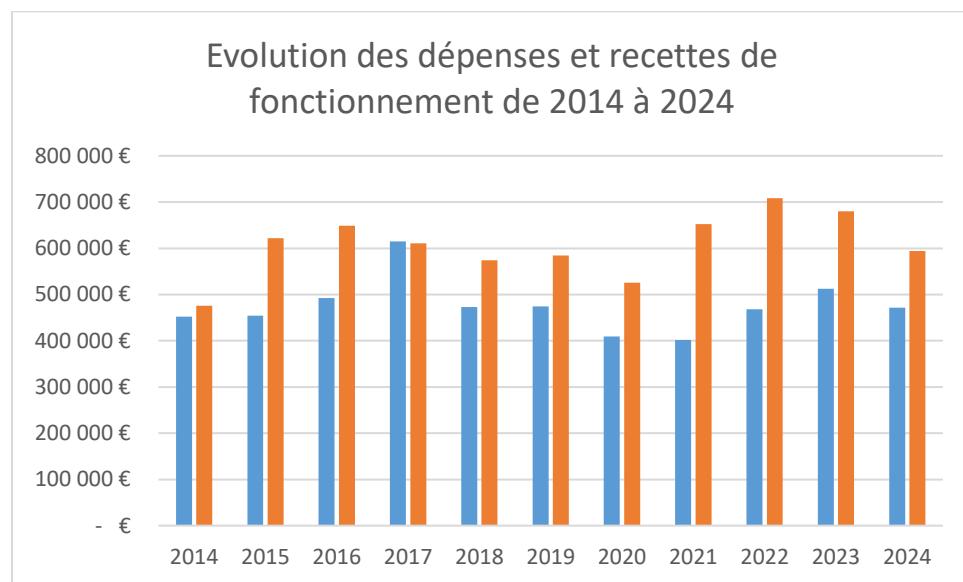


La population ne cesse de diminuer mais la courbe se ralenti depuis ces 5 dernières années. Si nous perdions en moyenne 500 habitants par an depuis 2014, nous avons perdu 120 habitants entre 2024 et 2025, mais nous restons sous le seuil des 50 000 habitants. Ce qui nous place dans les « petits » territoires de projets. Puisqu'en France la population moyenne des structures similaires à la notre est

de 91.199 habitants et une médiane à 78.529 habitants. Toutefois, en fonction de la typologie des territoires, des situations très diverses coexistent selon le "degré de ruralité", la proximité d'une métropole régionale, l'enclavement... Par exemple, le PETR Sud Lozère, le moins peuplé avec 12.016 habitants, contraste fortement avec le Pays de Rennes, le plus peuplé qui accueille 557.760 habitants, soit 50% de l'Ille-et-Vilaine.

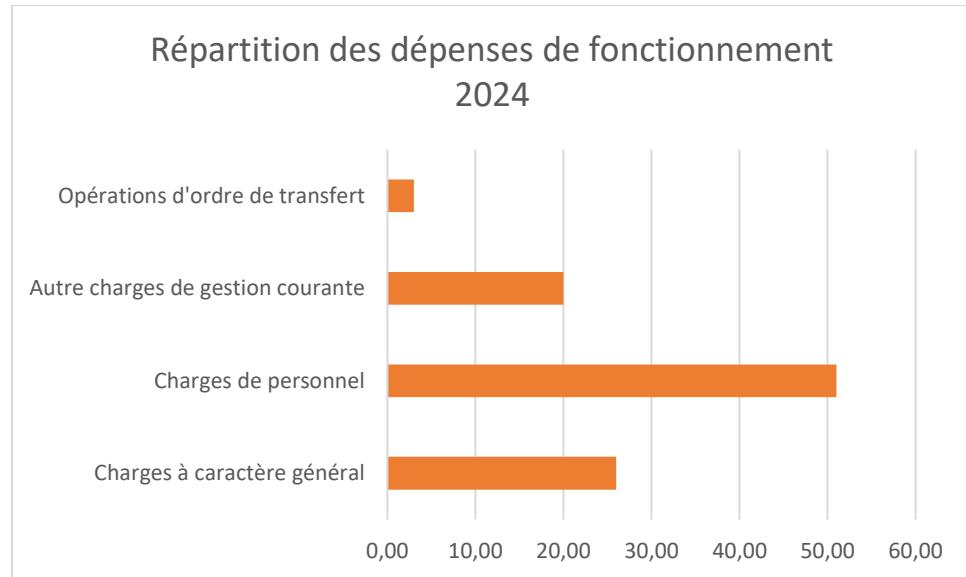
Budget PRINCIPAL / section fonctionnement

Ces 10 dernières années, le Syndicat essaie de maintenir un budget équilibré (budget de fonctionnement moyen de 600 000 €) et de maîtriser l'évolution de ses dépenses et recettes, et ce malgré le coût des énergies, des missions de plus en plus nombreuses etc.



Dépenses de Fonctionnement Recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

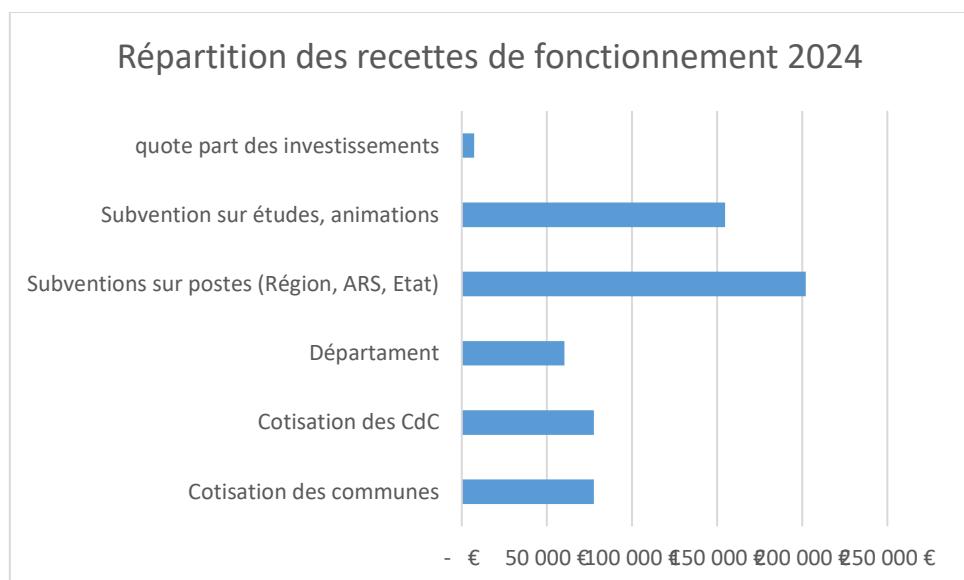


Les dépenses de fonctionnement se constituent :

- Des charges à caractère général : frais administratifs, entretien du bâtiment, véhicule de service et études : 120 701 € en 2024 soit environ 26 % du budget.
- Les charges de personnel : 235 889 € soit 51 % du budget
- Les autres charges de gestion courante : indemnités, versement de la participation des communes à la mission locale : 99 944 € soit 20 %
- Et les opérations d'ordre de transfert qui représentent 3 % du budget (14 711 €)

→ Nous conservons la même proportion depuis plus de 5 ans

Les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- Les cotisations de nos adhérents (communes, CdC et Département) qui ne couvrent que 37 % des recettes nécessaires au fonctionnement du Syndicat. Elles se constituent des
 - Cotisation des communes : 77 688 € soit 13,40 % du budget
 - Cotisation des CdC : 77 688 € soit 13,40 % du budget
 - Cotisation du Département du Cher : 60 300 € soit 10 % du budget
- De la participation de nos partenaires aux postes et aux études, sans lesquels nous ne pourrions pas assurer nos missions.
 - Subventions sur les postes (Région, Etat, ARS...) : 202 050 € soit 35 % du budget
 - Subvention sur les études et animations : 154 668 € soit 27 % du budget
- La quote part des investissements représente 1,20 %

La cotisation des adhérents étant indexée sur le nombre d'habitants du Pays, en baisse tous les ans, nous devons nous assurer du maintien d'un minimum de recette et c'est dans ce sens que le budget proposera une petite augmentation de 10 centimes par habitants. Il s'agit de ne pas alourdir la pression des communes et lisser les hausses de cotisation, un petit peu tous les ans afin d'anticiper les années à venir.

Le budget qui sera présenté au vote de l'assemblée en Mars optera pour une répartition quasi similaire des dépenses et recettes.

Budget PRINCIPAL / section investissement

En section d'investissement, le Syndicat a peu de dépenses mis à part du matériel de bureautique. Il se ménage néanmoins une provision pour des frais qui seraient occasionnés par le bâtiment et le véhicule qui commence à vieillir (20ans et presque 230 000 km).

Etat de la dette :

La Syndicat n'a pas d'emprunt et n'a souscrit à aucune ligne de trésorerie

Les budgets annexes

Le syndicat dispose de deux budgets annexes qui ont été mis en place afin de gérer des opérations spécifiques :

- L'OPAH qui va se transformer en Pacte Territorial France Rénov
- Le Scot

Budget annexe OPAH (pas de section d'investissement)

Un budget spécifique a été créé afin de gérer l'OPAH. Il s'agit de percevoir la cotisation des communes et la participation de l'ANAH au fonctionnement global de l'opération. Les dépenses se constituent du règlement des prestations de notre prestataire et du versement de subventions aux bénéficiaires.

L'OPAH se termine le 31 Mai prochain mais le Comité Syndical a acté en novembre dernier de poursuivre cette politique par la mise en place d'un Pacte Territorial France Rénov.

Nous allons essayer de bâtir un budget qui comprend :

- la fin de l'OPAH avec les postes de dépenses liés aux études, frais de prestations SOLIHA + le financement des dossiers
- le Pacte Territorial France Rénov à compter du 1er juin qui comprendra :
 - o une quote-part à reverser au Département pour les actions d'animations, communications, permanences etc...
 - o La rémunération d'un opérateur (uniquement sur la partie audit énergétique) dans le cadre du volet énergétique
 - o Eventuellement des prestations annexes
 - o Une participation financière (en abondement des aides de l'ANAH) sur certains dossiers

Il sera proposé un budget bâti sur le même principe d'appel à cotisation auprès des communes et si un besoin supplémentaire est nécessaire, nous nous solliciterons les CdC. Il vous sera proposé un budget global de 400 000 €

Budget annexe SCOT (pas de section d'investissement)

Tout comme pour l'OPAH, le budget annexe SCoT permet de gérer la procédure : le règlement de l'AMO, les frais divers liés aux différentes étapes de concertation. Une provision est faite pour pouvoir, à terme, recruter un agent et gérer un service mutualisé. Seules les CdC cotisent à cette compétence. Il sera proposé de maintenir la cotisation à 0,80 € par habitants.

La procédure touche à sa fin et 2025 devra surtout permettre de financer :

- La procédure d'enquête publique
- Et l'approbation finale du document.

Il résulte de l'application de la loi NOTRe une obligation de transmission d'un rapport sur la situation financière du syndicat au Préfet et la prise d'une délibération spécifique de l'assemblée délibérante sur le débat d'orientation budgétaire, qui fait l'objet d'un vote avec répartition des voix sur la base du rapport.

Le rapport ayant été présenté, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes SCOT et OPAH, le comité syndical doit prendre acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.